

Du Cinq Septembre an mil huit cent soixante-onze, à deux heures de nuit

ACTE DE MARIAGE de Joseph Romain Sabatier

Age de vingt sept ans, né à Lagarde département du mois de Mars mil huit cent quarante quatre profession de cultivateur domicilié à Lagarde département d'avar fils majeur de Sébastien August Sabatier profession de cultivateur et de Marie Antoinette Cadier, ses parents, vivants, toujours possesseurs de la Lagarde par le père et la mère, récemment décédés.

Et de Cécile Elizabeth Carresse

Age de vingt ans, née à Montmorency département de saone et loire le vingt deux du mois de juillet mil huit cent cinquante profession de cultivateur domiciliée à Lagarde département d'avar fille majeure de François Carresse et de Marie Samson, ses parents, vivants, toujours possesseurs de la Lagarde par le père et la mère, récemment décédés.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de mariage faite par nous, sous l'appellation de dimanche cinq et vingt sept août mil huit cent soixante onze, devant les officiers publics de la commune de La Gardol, par la loi.

- 2° Du acte de naissance du futur époux; 3° Du acte de la carte de naissance de la future épouse; 4° Du acte de décès de la mère du futur époux;

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Mariage de Sabatier et Carresse

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux, et les parents qui ont déclaré qu'il a été fait le contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante-... par devant M... notaire à... département de...

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Cécile Elizabeth Carresse et l'autre Joseph Romain Sabatier

Le tout en présence de M. Vincent Corsetty domicilié à Cradley département d'avar age de vingt six ans profession de Maçon, son parent ni allié de futur époux; De M. Eugène Carresse domicilié à La Gardol département d'avar age de vingt ans profession de cultivateur, père de la future épouse;

De M. J. Durand, thémis domicilié à Lagarde département d'avar age de cinquante six ans profession de Maçon, de la barrière au ruisseau, son parent ni allié de futur époux; Et de M. Vincent Antonin domicilié à Cradley département d'avar age de soixante sept ans profession de cultivateur, son parent ni allié de futur époux;

Après quoi, nous Joseph Carresse, et moi Elizabeth Carresse, de la commune de La Gardol, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, seulement, toutes les autres parties ayant déclaré ne le savoir de ce faire par nous requises.

Corsetty Vincent Emese Eugène Durand Sébastien

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.